

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Absent(es) représenté(es) :

Monsieur Camille BOERIO donne pouvoir à Madame Jamilah HABSAOUI

Madame Sandrine CHAUVEAU donne pouvoir à Monsieur Vincent CLÉMENT

Madame Nathalie ROMANOWSKI donne pouvoir à Madame Léa COIGNOT

Madame Nicole JEDYNSKI donne pouvoir à Madame Christine BURÉ

Monsieur Éric JODELET donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD

Absents non excusés : Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

N° 93 - 22/09/2022

PROTOCOLE DE RESILIATION AMIABLE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS ENTRE LA COMMUNE D'AVALLON ET LA SARL DAVID ENTREPRISE

Dans le cadre du marché de travaux de l'aménagement de la Médiathèque, la SARL DAVID ENTREPRISE est titulaire des lots 8 Carrelage-Faïence et 11 Sol Souple.

Par courrier du 21 juin 2022, elle a informé la Ville d'Avallon de sa décision de cesser volontairement son activité sous forme d'une dissolution à court terme.

Elle demande donc à se désengager des marchés publics en cours.

Afin d'assurer la continuité du chantier, les parties ont convenu d'un accord amiable par lequel elles décident de résilier les marchés publics pour les lots 8 et 11 - travaux d'aménagement d'une médiathèque - à compter du 22 septembre 2022 pour les motifs suivants : décision de cessation volontaire d'activité par le titulaire à intervenir sous forme de dissolution à court terme de la SARL.

Les modalités de la résiliation stipulent qu'il sera confié à deux autres entreprises l'exécution des prestations du lot 8 : Carrelage-Faïence et du lot 11 : Sol souple.

De plus, une indemnité de résiliation sera due par la SARL DAVID ENTREPRISE à la Commune d'Avallon, laquelle se décompose de la sorte :

→ Lot 8 : Carrelage-Faïence :680,50 €
 → Lot 11 : Sol souple :2 312,00 €
 Soit un total de2 992,50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer le protocole de résiliation amiable des marchés publics conclus entre la commune d'Avallon et la SARL DAVID ENTREPRISE ainsi que toute autre pièce en découlant,

FIXE les sommes dont la SARL DAVID ENTREPRISE est redevable envers la commune d'Avallon au titre de la plus-value de renégociation des lots résiliés comme présenté ci-dessus, soit un total de 2 992,50 €,

PRECISE que les dites sommes seront recouvrées par titres de recettes établis et présentés par la commune d'Avallon.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Le Maire,



Jamilah Habsaoui